

## TARIFS LOCATIONS 2021

Le conseil municipal a validé de nouveaux tarifs de location des salles municipales en distinguant les habitants des Riceys et les loueurs extérieurs. Un nouveau forfait "mariage" pour les locaux a également été ajouté.

### Gîte

- La nuitée: 12,00 € / personne + 0,24 € de taxe de séjour
- Caution: 160,00 €

### Salles

#### Habitants des Riceys:

- Cuisine: 90,00 € / jour
- Petite salle: 110,00 € / jour
- Grande salle: 250,00 € / jour
- Salle Saint Vincent: 175,00 €/jour
- Halle: 150,00 € / jour

#### Extérieurs:

- Cuisine: 110,00 € / jour
- Petite salle: 130,00 € / jour
- Grande salle: 260,00 € / jour
- Salle Saint Vincent: 175,00 € / jour
- Halle: 300,00 € / jour

**Forfait Mariage habitants les Riceys :** Vendredi + Samedi + Dimanche : 900 € et Nettoyage offert.

#### Cautions:

- Salles municipales: 200,00 €
- Salle Saint Vincent: 100,00 €
- Halle: 100,00 €

#### Nettoyage obligatoirement effectué par nos soins:

- ensembles des locaux: 90,00 €
- Petite salle + cuisine : 35,00 €
- Grande salle: 45,00 €
- Halle: 90,00 €
- Salle Saint Vincent: 26,00 €

## CONVENTION DE LOCATION ET D'UTILISATION DE LOCAUX

**La location part du jour à 8 heures et se termine le lendemain matin à 8 heures.**

Les locaux doivent être rendus débarrassés et balayés. Il est interdit de percer des trous pour accrocher des objets au mur.

Le locataire s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, et à les rendre vidés de tout matériel.

Le locataire déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police sera déposée au secrétariat de la mairie lors de la remise des clés.

Une caution, libellée à l'ordre du trésor public, est à verser lors de la signature du contrat. Cette caution sera restituée après utilisation des locaux et état des lieux, à la condition expresse que les locaux soient rendus vidés de tout matériel et qu'aucune dégradation n'ait été commise.

Il est précisé que la location de la grande salle ainsi que celle de la cuisine entraînent automatiquement la location de la petite salle située entre les deux.

Le prix de la location est à verser lors de la prise de possession des clés.

**Les salles polyvalentes disposant d'une alarme incendie,  
il est interdit d'utiliser des fumigènes.**

**Amende de 500,00 € si déclenchement**